

CHAMPAGNAC-LA-PRUNE Le président de Tulle Agglo a assuré son soutien

Les élus contre le projet éolien



PROJET. Les élus de Champagnac-la-Prune ne souhaitent pas voir s'implanter des éoliennes sur leur territoire.

Le président de Tulle Agglo, Michel Breuilh, est venu certifier que l'intercommunalité « n'appuiera aucun projet éolien si la commune concernée y est défavorable ».

Une annonce très attendue de la part des élus champrunois a été faite, jeudi dernier, par le président de Tulle Agglo qui était invité au conseil municipal de Champagnac-la-Prune.

Michel Breuilh s'est en effet voulu rassurant sur le sujet épineux de l'éolien.

Une motion contre le projet en 2020

Venu s'exprimer sur l'éventuel transfert de compétences des communes à la communauté d'agglomération en vue de la mise en place d'une stratégie plus globale en matière de transition écologique dans les territoires, le président de l'intercommunalité a dû rapidement répondre aux nombreuses inquiétudes concernant l'éolien.

Photovoltaïque, géothermie, biomasse... « sur toutes ces thématiques, nous voulons bien sûr coopérer. Mais le sujet à Champagnac-la-Prune, c'est l'éolien », lui ont rappelé les élus champrunois.

Il faut dire que le projet d'implantation de quatre éoliennes de 180 mètres de haut entre Champagnac-la-Prune et Saint-Paul, initié en 2013, n'emporte pas franchement l'adhésion de la population, ni du conseil municipal.

Ce dernier a d'ailleurs voté à l'unanimité une motion exprimant son refus, le 28 août 2020.

« Tulle Agglo n'appuiera aucun projet éolien si la commune concernée y est défavorable », a répondu Michel Breuilh, qui s'est engagé à réitérer cette promesse par écrit.

Pas suffisant, toutefois, pour stopper le projet, actuellement entre les mains du préfet et qui pourrait prochainement faire l'objet d'une enquête publique (*voir notre dossier paru le 21 février dernier*).